

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 11 MAI 2000

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 11 mai 2000

Aujourd'hui, à seize heures trente-quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 29 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*)

n^o 108 Loi n^o 3 sur les crédits, 2000-2001

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.